

## APPEL À PROJETS PARTENARIAT ASSOCIATIF 2025

### « PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE :

### COMMENT PARTICIPER À SON APPROPRIATION PAR LE PUBLIC ET À LA MISE EN ŒUVRE DES FEUILLES DE ROUTE ? »

La DREAL PACA lance un appel à projets pour les associations, axé sur la déclinaison régionale de la planification écologique. Le 11 décembre 2024, la 2<sup>e</sup> COP de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour la planification écologique a été l'occasion de présenter le plan de transformation énergétique et écologique. Ce plan, composé de feuilles de routes thématiques, a vocation à être décliné dès 2025. La réussite de ce plan reposera sur la mobilisation du plus grand nombre : **l'objectif de l'appel à projet est de soutenir des actions concrètes permettant de toucher un large public concerné : citoyens, entreprises, associations, etc.**

<b>Pour qui ?</b>	Association « loi 1901 » : <ul style="list-style-type: none"> <li>déclarée (et à jour) en préfecture ;</li> <li>enregistrée au Registre National des Associations (RNA) ;</li> <li>implantée et active sur le territoire régional.</li> </ul>
<b>Quel thème ?</b>	Au travers d'actions d'animation, d'information, de sensibilisation, d'éducation ou de formation, votre projet doit contribuer à la mise en œuvre de la planification écologique sur le territoire. Cette planification est déclinée dans le plan de transformation énergétique et écologique composé de 16 feuilles de route : <ul style="list-style-type: none"> <li>Achats publics durables ;</li> <li>Agriculture ;</li> <li>Alimentation ;</li> <li>Bâtiments ;</li> <li>Biodiversité ;</li> <li>Eau et milieux aquatiques ;</li> <li>Économie circulaire et déchets ;</li> <li>Emploi et compétences ;</li> <li>Mer ;</li> <li>Mieux produire l'énergie ;</li> <li>Mieux produire les biens ;</li> <li>Mieux se déplacer ;</li> <li>Mieux transporter les biens ;</li> <li>Préserver et gérer la forêt ;</li> <li>Tourisme et événements ;</li> <li>Urbanisme et aménagement.</li> </ul>
<b>Quand ?</b>	L'appel à projets est ouvert <b>du 12 décembre 2024 au 31 janvier 2025 minuit inclus.</b>
<b>Combien ?</b>	En 2024, 16 projets ont été subventionnés pour un montant moyen de 3 750 €.
<b>Recevabilité des dossiers</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Un seul projet par association, déposé via le site web « Compte Asso » dans les délais impartis, avec un dossier complet ; en correspondance avec la thématique de l'appel à projets ;</li> <li>le projet devra être réalisé au cours de l'année 2025.</li> </ul> <p><u>Sont exclues :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>les demandes d'aides au fonctionnement général des associations ou au paiement de leur masse salariale ;</li> <li>les actions déjà financées par les ministères de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, et de la Transition énergétique ou par la DREAL.</li> </ul>

<p><b>Sélection des projets</b></p>	<p>La Commission interne «Partenariat associatif » de la DREAL prendra en compte les critères suivants dans votre projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• concerner au moins 3 Objectifs de Développement Durable <a href="https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable">https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable</a> ;</li> <li>• être rattaché à une ou plusieurs actions des feuilles de route de la planification écologique régionale. Les actions structurantes seront priorisées. <a href="https://connaissance-territoire.maregionsud.fr/la-planification-ecologique-en-region-provence-alpes-cote-dazur/plan-de-transformation">https://connaissance-territoire.maregionsud.fr/la-planification-ecologique-en-region-provence-alpes-cote-dazur/plan-de-transformation</a> ;</li> <li>• identifier un public cible et les moyens de le toucher (nombre de personnes bénéficiaires du projet, notoriété, rayonnement) ;</li> <li>• proposer une valorisation de l'action (diffusion d'outils, bonnes pratiques et reproductibilité) ;</li> <li>• proposer une méthode d'évaluation des résultats.</li> </ul> <p><b>Ces critères devront être clairement identifiés dans votre dossier.</b></p>
<p><b>Comment ?</b></p> 	<p>1 - <u>Préparez votre dossier de candidature</u> :</p> <p><b>Téléchargez et complétez la fiche d'instruction ici</b> : <a href="https://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/appele-a-projets-partenariat-associatif-2025-a16178.html">https://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/appele-a-projets-partenariat-associatif-2025-a16178.html</a></p> <p>Nous vous informons que les demandes des associations qui ne sont pas à jour au RNA, au répertoire Sirene de l'INSEE ou ayant un RIB dont l'intitulé de l'association ou l'adresse ne correspondent pas aux statuts à jour et au répertoire Sirene de l'INSEE ne seront pas prises en compte.</p> <p>2- <u>Déposez votre dossier via le Compte Asso</u> : <a href="https://lecompteasso.associations.gouv.fr/">https://lecompteasso.associations.gouv.fr/</a></p> <p><b>1<sup>re</sup> étape</b> :</p> <p>Connectez-vous sur votre compte association ou créez-le ; vérifiez ou complétez les coordonnées et les données administratives de l'association, et téléversez les documents de l'association (cf. Fiche d'instruction).</p> <p><b>2<sup>ème</sup> étape</b> :</p> <p><b>Candidatez à l'appel à projets</b> en choisissant le <b>code de l'appel à projets de la DREAL PACA : 490</b> (Si besoin, reportez-vous au mode opératoire suivant : <a href="https://lecompteasso.associations.gouv.fr/decouvrir-le-compte-asso">https://lecompteasso.associations.gouv.fr/decouvrir-le-compte-asso</a>)</p> <p>Si besoin, vous pouvez nous contacter :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• par mél : <a href="mailto:associations.uder.scade.dreal-paca@developpement-durable.gouv.fr">associations.uder.scade.dreal-paca@developpement-durable.gouv.fr</a> ;</li> <li>• par téléphone les lundis et vendredis de 9h à 12h30 et les mardis et jeudis de 13h à 16h au 04.88.22.62.66.</li> </ul> <p>L'accueil téléphonique sera fermé du 25 décembre 2024 au 1<sup>er</sup> janvier 2025 inclus.</p>